

Atelier E

CARRÈRE Thibault, Doctorant contractuel, Université Montpellier 1, CERCOP - Candidat au Prix Louis-Favoreu

Titre

**L'utilité contemporaine des débats historiques pour la doctrine constitutionnaliste:
l'exemple du néo-républicanisme**

Résumé

Le renouveau épistémologique en histoire des idées politiques influencé par le *linguistic turn* des années 1970-80, a eu pour conséquence la réapparition d'un courant d'idées politiques particulier : le républicanisme. Les tenants de ce renouveau épistémologique, constituant notamment la fameuse *Ecole de Cambridge*, ont eu pour principaux travaux la réinterprétation de la modernité juridique et des révolutions modernes, particulièrement de la Révolution américaine. Si jusque dans les années 1980 la Révolution américaine était essentiellement considérée comme la consécration des principes libéraux de John Locke, ces historiens ont fait apparaître l'influence fondamentale du républicanisme à cette époque. Ainsi, depuis l'Antiquité, le républicanisme proposerait une réflexion fondamentale sur la liberté et les institutions nécessaires à sa préservation. Cette réflexion, prolongée à la Renaissance notamment sous la plume de Machiavel et lors des révolutions anglaises, se renouvelle de nos jours autour de philosophes tels que Philip Pettit ou Jean-Fabien Spitz.

La présente contribution n'aura pas pour objet d'étudier l'intégralité de ce courant philosophique et les éventuelles clefs qu'il pourrait nous donner sur l'étude du droit constitutionnel mais se proposera, plus modestement, d'étudier l'influence de cette relecture historique de la naissance des Etats-Unis d'Amérique sur la doctrine constitutionnaliste américaine. Ainsi, si le *republican revival* a été amorcé par des historiens, de nombreux philosophes et constitutionnalistes se sont emparés des nouveaux outils argumentatifs mis de fait à leurs dispositions afin de construire leurs théories. À la lumière de cette histoire réactualisée, la doctrine constitutionnaliste américaine a proposé une nouvelle lecture de l'architecture constitutionnelle américaine, de la séparation des pouvoirs et du rôle que pouvait jouer la Cour suprême en son sein. Le succès de cette relecture républicaine de l'histoire constitutionnelle américaine n'avait rien d'innocent puisque cette relecture a permis de fonder une alternative cohérente au modèle de démocratie pluraliste, majoritairement accepté dans la doctrine américaine de l'époque. Cette contribution sera donc l'occasion de s'interroger plus largement sur l'intérêt de l'utilisation des arguments historiques dans la science du droit constitutionnel, mais aussi sur l'objectivité de tels arguments. Et ainsi à partir de l'exemple du néo-républicanisme anglo-saxon de tenter de produire une réflexion renouvelée sur l'épistémologie du droit.

À la fois enjeu épistémologique et enjeu ontologique, la philosophie politique républicaine questionne de façon fondamentale les bases, le fonctionnement et le but de nos démocraties constitutionnelles. Ce courant a trop longtemps été ignoré par la doctrine constitutionnaliste française alors même que ce renouveau a été perçu depuis déjà une dizaine d'années par la philosophie politique française et plus largement européenne. Cette contribution se proposera donc d'étudier comment une réactualisation de l'histoire des idées politiques pourrait influencer la science du droit constitutionnel.